



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIEGE.

### EXTERIEUR. TRANSYLVANIE.

*Cronstadt, le 17 novembre.* — La peste qui a éclaté dernièrement à Bucharest est peu dangereuse, et avec les mesures de précaution qu'on a prises, on espère parvenir à la faire disparaître entièrement avant la fin de janvier. Cependant, quelque peu alarmant que fût ce mal, plusieurs des habitans de cette ville, pour se mettre à l'abri de tout accident, avaient voulu quitter Bucharest pour se retirer dans leurs terres. Cette disposition a malheureusement coïncidé avec un ordre que la Porte avait transmis à Paga, commandant les troupes qui occupent la Valachie, et par lequel elle impose à cette province une contribution de sept millions de piastres, sous le prétexte que son armée d'occupation lui a coûté cette somme. Le prince Ghica et les boyards se sont refusés à la payer, en alléguant que le pays, épuisé par les ravages qu'il a éprouvés depuis 1821, n'était plus en état de faire face même aux impôts réguliers.

Aux premières dispositions des boyards pour quitter Bucharest, Paga, a cru ou a feint de croire qu'ils ne voulaient se retirer sur les frontières étrangères, sous le prétexte de la peste, que pour éviter de payer la contribution que le divan réclamait de la principauté; il a donc fait, par conséquent, avancer sur Bucharest divers détachemens de troupes, cantonnés dans les environs des environs, et s'est porté sur la cour qu'il a fait bloquer; ayant trouvé le prince en conseil avec les boyards, il leur déclara, que dès ce moment, il ne permettrait qu'aux morts de franchir les barrières de la ville.

Le corps diplomatique de Pétra croyait toucher à la fin des négociations relatives aux différends entre la Russie et la Porte; mais la vérité est que l'affaire se complique de plus en plus. Il y a quelques mois que Paga, commandant l'armée d'occupation en Moldavie, avait fait trancher la tête à un officier civil moldave qu'il avait soupçonné d'avoir des intelligences avec les commandans militaires russes. Les explications déjà entamées à ce sujet ne sont nullement satisfaisantes pour la Russie. D'un autre côté, loin d'effectuer l'évacuation des deux principautés qu'elle avait promise, la Porte, comme on vient de le voir, veut y imposer de nouvelles contributions. La Russie, à laquelle les traités assurent un droit d'intervention dans tous les détails de l'administration intérieure de ce pays, ne manquera pas de s'opposer à cette mesure violente. Qu'en résultera-t-il? Les négociations traîneront encore quelques années; et, à la fin, la Russie sera forcée à la guerre; ou les Turcs, enhardis par les grands ménagemens qu'on oppose à leur insolence toujours croissante, finiront par passer le Pruth, dans l'espoir de reprendre sur les Russes la Crimée dont ils n'ont jamais pu oublier la perte.

### ESPAGNE.

*Cadix, le 19 novembre.* — Le vice-consul d'Espagne à Faro, en Portugal, vient de rendre compte au gouverneur militaire de cette place qu'un corsaire des insurgés de l'Amérique croise dans ces parages, qu'il a capturé plusieurs navires espagnols, et que parmi ceux qu'il a brûlés ou coulés à fond, se trouve le bâtiment *Nuestra-Segñora-de-Regla*, faisant voile de Saint-André à Cadix; car six hommes de son équipage sont parvenus à se sauver à Faro; ce corsaire est armé de six pièces de douze et deux canonnades de dix-huit; il a environ 130 hommes d'équipage.

### ANGLETERRE.

*Londres, le 6 décembre.* — S. Exc. le prince d'Esterhazy a travaillé samedi avec M. Canning, au bureau des affaires étrangères.

— La fréquence des conseils de cabinet donne lieu à beaucoup de commentaires. L'opinion la plus générale est qu'ils ont pour objet la guerre de l'Inde. La campagne de cette année contre les Birmanes est loin d'avoir été heureuse. Nos généraux demandent de prompts renforts, et ils ne peuvent dégarnir le peu de points qu'ils ont laissés derrière pour leur répondre de la tranquillité des immenses possessions britanniques. Le premier motif de nos revers est ce mépris insensé que nous professons pour des peuples lointains et inconnus. Ouvrons les gazettes qui ont parlé, dans l'origine de notre rupture avec les Birmanes, et nous y lisons que ces demi-sauvages n'ont encore que des flèches et de mauvaises lances à nous opposer. Mais quand on s'est témérairement avancé sur leur territoire, on a été accueilli à coups de fusil et à coups de canon. On a vu avec surprise de l'artillerie traînée par des éléphans, qui vaut, au moins, notre artillerie à cheval.

Il est un fait plus étonnant: c'est que les premiers bulletins de notre armée ne parlaient de ces formidables Birmanes que comme d'une peuplade; et voilà aujourd'hui que c'est une grande nation de 15 à 16 millions d'hommes, et peut-être plus! Nous

n'avons pas 7 mille soldats européens pour leur tenir tête, et toutes nos forces, dans l'Indostan, pour régner sur 52 millions de naturels, ne s'élèvent pas à 40 mille Anglais.

— Voici ce qu'on dit aujourd'hui sur l'objet de ces réunions fréquentes du cabinet: elles auraient pour motif la guerre des Grecs avec les Turcs, et la politique qu'il faudrait suivre à cet égard, au sujet de laquelle il paraît qu'il règne une grande différence d'opinion entre les ministres. M. Stratford Canning, qui a assisté à toutes ces délibérations, en portera en personne le résultat à l'empereur de Russie.

— Plusieurs fois, dans les deux dernières sessions du parlement, d'honorables membres ont élevé des plaintes sur le dépérissement rapide des vaisseaux de la marine royale. Ces vaisseaux, ainsi qu'en conviennent tous les gens de l'art, sont beaucoup moins solides que ceux de la marine française. Ce défaut ne tient pas seulement à l'infériorité des procédés de construction usités dans nos chantiers, mais encore au mauvais choix des bois, qui sont employés trop verts. L'amirauté, pour ne pas laisser accroître la décadence de cette partie principale des forces de l'état, vient d'ordonner la construction dans les chantiers de Plymouth, d'un vaisseau de 120 canons, d'un de 110, d'un de 80, de cinq de 46, de deux de 28, d'autant de 18, de six de 10, et la réparation de deux de 104 et d'un de 74.

— Une lettre de Paris, dit que le ministère français, sur la demande de quelques négocians, se propose de donner aux opérations mercantiles la plus grande étendue possible, en abolissant quelques une des entraves qui ont gêné jusqu'à présent le commerce français avec l'étranger.

### ALLEMAGNE.

*Francfort, le 7 décembre.* — Une maladie assez longue du docteur Hoffmann avait interrompu pendant un mois entier l'instruction criminelle entreprise à son égard à Darmstadt; on annonce qu'elle va être reprise, et qu'on n'attend qu'une dernière communication de la commission d'enquête de Mayence pour livrer l'accusé aux juges qui devront prononcer sur son sort.

### FRANCE.

*Paris, le 8 décembre.* — M. Eugène de Bray a été admis à présenter au roi, en audience particulière, son ouvrage intitulé des *Moyens d'étendre le commerce de long cours*.

S. M. a agréé également l'hommage que M. Hugues Milliot a eu l'honneur de lui offrir de son livre, intitulé la *Concorde religieuse*. Cet ouvrage est écrit dans des principes de tolérance et de philosophie.

— Nous avons déjà fait connaître les noms de quelques-uns des lieutenans-généraux admis à la retraite (V. n° 218) en voici quelques-autres:

MM. Decaen, Gérard, Morand, Augereau (baron), Gilly, Maransin, Lorge, Sout, Lemarrois, Bachelu, Corbineau, Doumerc, Aimé, Roguet, Hubert, Frère, Bonnet, Maurice, etc.

— Nous avons annoncé, d'après *l'Etoile*, que M. le lieutenant-général Dronot était compris dans la réforme des officiers-généraux. Le général Dronot démissionnaire en 1815, a désiré, depuis cette époque, rester dans ses foyers comme simple citoyen.

(Constitutionnel.)

— La salle des séances de la chambre des députés ne pouvant pas être prête pour le jour de la séance royale, on fait dans la salle du Louvre les dispositions nécessaires pour l'ouverture de la session.

— *L'Etoile*, en répondant aux allégations du *Journal des débats*, qui annonçait que l'affaire de M. Cousin était aplaniée, et que les obstacles qui s'opposaient au voyage de ce savant étaient levés, dit que le gouvernement du roi est intervenu dans cette affaire, et qu'il est convenable d'attendre un résultat conforme à la sagesse des deux cabinets.

— Le 7 septembre dernier, douze huissiers de Paris ont été appelés au parquet du procureur du roi. Là, par l'organe de M. Boudet, substitut, il leur a été donné connaissance d'une décision du garde-des-sceaux qui leur enjoignait de se défaire de leur charge dans le délai de deux mois, à peine d'être destitués. Cette décision ne contenait l'énonciation d'aucun grief; et les questions que chacun d'eux n'a pas manqué de faire à cet égard à M. le substitut, n'ont donné lieu à aucun éclaircissement. Les lettres de convocation ont été retirées, et l'on a eu soin de demander leurs signatures probablement pour tenir lieu de notification.

Ces huissiers ont fait de nombreuses démarches et les sollicitations les plus vives pour connaître les causes d'une pareille mesure, mais S. G. a gardé le silence le plus absolu. Les deux mois sont écoulés et peu de ventes ont été faites. On dit même maintenant qu'il ne sera pas donné suite à la décision du garde-des-sceaux. Il faut croire qu'elle avait été prise légèrement et que les 12 personnes qui en étaient l'objet n'avaient pas mérité le sort qui leur était réservé; cependant le tort que cette décision a causé est peut-être irréparable.

M. B..., qui jouissait à juste titre de l'estime de tous ceux qui le connaissaient et qui n'avait donné lieu à aucune plainte pendant les vingt-trois années qu'ont duré ses fonctions, vient de succomber par suite de cette étrange mesure. Il n'a pu supporter le coup qui devait lui ravir l'honneur et son état.

(116) Bon vin de Bordeaux, à 47 cents (un franc) la bouteille, à la porte St.-Martin, n° 114.

(315) *Au magasin de soieries à prix fixe, derrière le Théâtre, n. 713, à Liège,*

J. LÉONARD, tenant ledit magasin, vient de recevoir de Lyon, un assortiment varié de fichus Washington, fichus Lafayette, idem New Orléans, idem Charles X, schals longs et carrés, gros de Naples, marceline, satin et levantine en couleurs très-demandées, velours noir et en couleurs, qu'il vend *à prix de fabrique*.

Au restaurant de A. BEAUJEAN, rue Souverain-Pont, on vient de recevoir et on recevra toute la saison: truffes fraîches du Périgord, poulardes du Mans, perdreaux rouges, saucissons de Bologne, d'Arles et Lyon; fromage de Parmesan, et on y trouvera de même, râbles de chevreuil, gigas idem, pâtés froids, galantine de dinde, pieds de cochons truffés et non truffés, escargots idem. Il est assorti de tout ce qui regarde son état; on y exécute aussi toutes les commandes dont on veut bien l'honorer, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur. Il y a de beaux quartiers garnis à louer.

(318) Chambre garnie à louer, Fond-St.-Servais, n° 480, joignant l'hôtel du Gouvernement.

A louer dès à présent, une belle et spacieuse maison de commerce sise sur le Grand-Marché enseignée de la Balance d'or, n. 24.

(181) *Magasin à prix fixe, en gros et en détail.*

Le Sr. J. Fr. COULON, négociant, domicilié à Bruxelles, est présentement déballé rue Souverain-Pont, n° 316, à Liège.

La commission administrative des hospices civils de la ville de Huy, informe le public qu'elle remettra en adjudication définitive par voie de soumission cachetée, la fourniture des denrées et objets du vestiaire, consistant en plus de 400 aunes des Pays-Bas, de drap; plus, toile, mouchoirs, etc., le tout nécessaire aux hospices civils, et à l'hospice d'Oultrémont, pendant l'année 1825.

Elle recevra jusqu'au jeudi 23 décembre 1824, aux trois heures de relevée, jour fixé pour cette adjudication. Les soumissions, qui pourront même être remises ce jour-là à la commission assemblée.

Ces soumissions seront reçues moyennant qu'elles soient faites dans les formes stipulées au cahier des charges, dont on pourra prendre connaissance au secrétariat de la commission, maison du Grand-Hôpital, sise rue Sous-le-Château, à Huy, où les échantillons des objets du vestiaire sont également déposés.

Lundi 20 décembre 1824, à dix heures du matin, chez le Sr. Charles Fastré, cabaretier, au quai St.-Léonard, à Liège, le Sr. Gilles Bomal, fera vendre par le notaire DELVAUX, deux bateaux d'ourte et une nacelle; le tout n'ayant servi qu'un an, un cheval et généralement tous les agrès concernant son commerce de navigation. Argent comptant; mais les personnes connues du notaire, pourront avoir du crédit.

#### VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

(319) Les héritiers de M. François Dukers, père, architecte, feront vendre le jeudi 20 janvier 1825, à deux heures après-midi, par M<sup>e</sup>. BOULANGER, notaire, et en son étude, rue Hors-Château, à Liège, une maison, appendices et dépendances sise rue fond St.-Servais, n° 142.

Cette maison bâtie dans le goût moderne, avec grande cour et jardin, est située près du nouveau hôtel du gouvernement; elle se compose d'une entrée de voiture à couvert, vestibule et escalier, antichambre, salle à manger, salon décoré de stuc, cabinet, cuisine, lavoir, escaliers dérobés, dégagement etc. Tout le dessous est voûté et se divise en très belles caves; le premier étage se compose de huit pièces formant cinq appartemens à coucher: à la mansarde quatre pièces formant deux appartemens commodes, et sous les autres parties des toits, plusieurs grands greniers; tous les bâtimens sont en bon état. Au fond de la cour est le bâtiment de remise écurie pour cinq chevaux, sellerie, vastes greniers, etc. Un autre petit bâtiment dans la basse cour sert de buanderie et fournil.

On peut prendre connaissance des titres et des conditions chez le dit notaire.

(317) Mardi 21 décembre 1824, à une heure précise de relevée, et le lendemain s'il y a lieu, dans le chantier des Srs. L. Delvaux, F. Doneux et sœur, sur Avroy, le notaire DELVAUX vendra une quantité considérable de bois sciés, de toute espèce, entr'autres une très-grande partie de planches de chêne fort sèches, propres à employer de suite, de qualités et largeurs extraordinaires, de toute longueur jusqu'à 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21; même plusieurs portions de quelques-unes de ces longueurs, horrons de chêne, barreaux, feuilletts et fonçures fort sèches; une très-grande quantité de wères, terrasses et posselets, de planches, quartiers et lattes de hêtres, et de planches et lattes de bois blanc, horrons de noyer, de cerisier et d'orme, raie de sapin, etc., etc. Argent comptant.

M. WALTHERY, rue sous la Petite-Tour, à Liège, n° 63 et 64, voulant se défaire de son commerce, vendra beaucoup au dessous de leur valeur vénale et à *prix fixe*, toutes ses marchandises lesquelles sont en très grande quantité et consistent en draps et casimirs, draps de France ratinés et autres, merinos, tricot, velours, piqués, basins, étoffes de toutes qualités pour gilets, draps de soie, levantine, taffetas, satin, molton, flanelle, coton, cotonette, nankin, nankinet, reps, printanière, toile, batiste, mousseline, perkals, mouchoirs, schals, cravattes, dentelles, ba de soie, couvertures de laine, courtpointes en piqué de toute espèce, rubans, boutons, et une infinité d'autres objets dont le détail serait trop long.

Bel appartement à louer, composé de 4 chambres au premier, une belle salle en bas, et chaubres pour domestiques n° 728, Marché Neuf.

(308) Maison avec jardin et écurie, sise au Quai St Léonard, n° 8, et un beau bien, situé à St Gilles, à louer. S'adresser rue Feronstrée, n° 579.

Joli quartier garni ou non avec remise et écurie si on le désire et la jouissance d'un grand jardin, rue derrière St-Jacques, n° 493.

(309) A louer un quartier de maison, avec la jouissance d'un petit jardin, situé sur Avroy, n° 798. S'adresser rue des Carmes, n° 262.

A louer 1<sup>o</sup>. un beau quartier de maître avec jardin; au grand Jonkeu, n° 922. 2<sup>o</sup>. Une belle maison de maître avec jardin et prairie. 3<sup>o</sup>. Une maison de fermier avec 90 à 92 perches de prairies et jardin à Flémale-Grande. S'adresser à M<sup>e</sup>. GOYENS, rue Basse-Sauvenière, n° 802.

#### BELLE VENTE DE BIJOUX.

(304) Lundi 13 décembre 1824, à deux heures de relevée, en l'étude de M<sup>e</sup>. DELVAUX, notaire, place Verte à Liège, il sera vendu au comptant et au plus offrant quantité de Bijoux, savoir: colliers en or, en grenades et perles, ceinture en corail, bracelets, bayadères, etc., belles serviettes, nappes, draps de lit, courtpointes, essuie-mains, un morceau de dentelle, etc.

#### VENTE DU MOULIN DE WADELEUX.

(293) On fait savoir au public que jeudi 16 décembre 1824, aux 2 heures de relevée, au domicile du sieur D. D. Demblon, à Battice, le sieur Mathias Polis et enfans feront vendre publiquement et aux enchères par le ministère, de M<sup>e</sup>. HALLEUX, notaire, à Battice.

Le moulin dit de Wadeux avec ses dépendances et six bonniers de fonds en prairies d'une très bonne qualité y appartenant et annexé, formant le tout un ensemble sis à Wadeux, en la commune de Charneux.

Ce moulin est situé dans un site agréable et jouit d'un très bon coup d'eau.

S'adresser en l'étude du soussigné pour connaître les conditions. HALLEUX, notaire.

Le jeudi 16 décembre 1824, aux trois heures de relevée au bureau et en présence de M. le juge-de-peace du quartier du sud de cette ville, le syndic définitif de la faillite de François-J.-J. Simonis, fera procéder par le ministère de M<sup>e</sup>. LIEENS, notaire, à la vente publique et aux enchères des immeubles suivants:

1<sup>o</sup>. Une belle maison avec appendices et dépendances propre au commerce, portant le n° 207, rue du Stalon.

2<sup>o</sup>. Un jardin avec maisonnette, avantageusement situé, rue derrière Saint-Jacques.

S'adresser pour connaître les clauses et conditions de la vente au bureau de M. le juge-de-peace et en l'étude dudit notaire.

Les objets à vendre peuvent être vus dès maintenant par les amateurs.

(315) **EXTRAIT D'EXPLOIT.**

Par exploit de l'huissier André-Nicolas Salme, en date du trente novembre 1824, enregistré à Liège, le 1<sup>er</sup> décembre même année (ledit Salme commis à cet effet), MM. Louis-Guillaume-Henri Burnand, ancien capitaine; Albert-Paul Burnand, rentier, et la D<sup>lle</sup> Caroline-Louise-Henriette Burnand, aussi rentière, tous domiciliés à Moudon, canton de Vaux-en-Suisse, pour quels domicile continue d'être élu chez M<sup>e</sup>. Clément Wathour, avoué, demeurant rue Fond-St.-Servais, n° 476, à Liège, ont fait signifier au Sr. Jean-Jacques Regnier, journalier, ci-devant domicilié à Fraipont, canton de Louvegnée, district communal de Liège, et dont le domicile actuel est inconnu, copie d'un jugement par défaut rendu au profit desdits sieurs et demoiselle Burnand, contre ledit Jean-Jacques Regnier, par le tribunal civil de première instance séant à Liège, en date du dix novembre mil huit cent vingt-quatre, enregistré le vingt-cinq même mois, et ce pour que le notifié susnommé n'ignore du contenu au jugement susdaté et ait à y satisfaire.

Et attendu le domicile actuellement inconnu dudit Jean-Jacques Regnier, l'exploit susdaté a été fait à ce dernier en la personne de M. le procureur du roi près le tribunal susnommé, et par affiche à la principale porte d'entrée dudit tribunal.

Signé André-Nicolas SALME.

le 26 juin précédent on avait lancé à Bantjar (résidence de Rembang) la frégate royale nouvellement construite, de *Javaan*, de 36 canons. Les rapports qu'on avait reçus sur la prochaine récolte du café, dans différentes parties de l'île de Java, étaient on ne peut plus favorables.

— La régence d'Harlem, par résolution du 6 de ce mois, a arrêté que lors de l'exposition générale, d'objets d'industrie nationale, qui y aura lieu au mois de juillet 1825, il en sera en même-temps ouverte une de tableaux d'artistes vivans.

— On mande de Bruges en date du 9 novembre que lundi dernier, une ferme située dans la paroisse d'Oost-Nieuwerkerke, a été la proie d'un violent incendie, la perte de tout ce que contenait cette ferme n'est pas le plus grand malheur qu'on ait à déplorer ; trois enfans au-dessous de l'âge de cinq ans ont péri dans les flammes.

— L'épouse de Van Wynsberge, cultivateur à Deerlyk (Flandre occidentale), a, dans l'espace de moins d'une année, mis au monde cinq enfans très bien portans. Cette femme accoucha le 8 décembre 1823, de deux filles ; et le 5 de ce mois, de deux filles et d'un garçon.

— Les journaux littéraires annoncent une nouvelle composition du calembouriste M. Odry : on la dit supérieure encore à ses dernières Messéniennes. Cet ouvrage est intitulé : *les Cinq Odes* (cinq codes.) Il est dédié à la fois, dit-on, à l'ultra-jurisconsulte, M. Pardessus, et au pindarique M. Hus.

On vient de représenter à Paris sous le titre de *Robin des bois*, le célèbre *Freischutz* de Weber. Le poëme, qui n'est guère qu'une imitation de la pièce allemande, a excité plus d'une fois la désapprobation du parterre ; mais tous les journaux s'accordent à faire l'éloge de la simplicité et de la force de la musique. Si l'originalité va parfois jusqu'à la bisarrerie, elle rentre ainsi dans le caractère d'une pièce où figurent des esprits infernaux, des vases magiques, des balles enchantées, etc. Les adversaires de la musique de Rossini comptent beaucoup sur l'influence de l'opéra de Weber ; on assure que ce dernier a pris Mozart pour modèle. Espérons qu'après nous avoir fait connaître encore quelques compositions si fécondes et brillantes de *maestro*, l'administration de notre théâtre nous mettra à même de le comparer avec son rival. Il y a quelques jours que le *Freischutz* a été joué à Londres ; il a obtenu le plus grand succès.

#### LE ROI DAGOBERT.

Nos lecteurs ont ou n'ont pas souvenir que le *Ministère-Corbrière* ayant encouragé à sa manière la littérature et l'art musical, vient de fonder deux prix qui seront accordés aux auteurs du meilleur poëme lyrique en 3, 3 ou 1 actes, sur un sujet national et historique.

Les termes du programme imposent pour condition *sine quâ non*, de célébrer les grandes actions et les vertus, d'un des soixante-sept rois de France, de ne choisir surtout qu'un sujet moral, monarchique, religieux et légitime. On conçoit à combien de brocards et de plaisanteries à l'égard de ce concours d'une espèce si nouvelle. Voici venir un concurrent qui déjà entre dans la lice ouverte par Messieurs les ministres. (\*). Une tradition historique très connue m'a fourni, dit l'auteur du poëme, le sujet de mon sujet : ce sujet satisfait à toutes les conditions exigées : il est national et purement historique ; il offre, comme le demande le programme un mélange du genre héroïque et du genre comique, sans s'écarter des mœurs et des usages du siècle ; il rappelle un fait honorable pour un homme illustre de la France : enfin il ne blesse en rien les principes sévèrement recommandés aux concurrents.

Voici donc l'oeuvre du postulant. Le roi Dagobert, comme tout le monde sait, mit à l'envers une partie de son vêtement, par distraction.

St. Eloi eut la noble franchise de l'en avertir. Le roi remit son vêtement à l'endroit.

Voilà une action tout naturellement divisée en trois parties : voilà une exposition, un nœud et un dénouement ; et vous conviendrez que la conclusion de l'envers à l'endroit forme une périépie très complète et très intéressante.

Je me suis permis d'altérer un peu le fait historique, et de substituer un pourpoint à la partie du vêtement dont le nom est consacré par la tradition ; je sais bien que ce nom soit le plus propre, l'objet qu'il désigne ne l'est pas, mais l'idée en est peu poétique. D'ailleurs il n'est pas prouvé que ce vêtement existât sous la première race. Je suppose donc que c'est son pourpoint que Dagobert a mis à l'envers, et qu'il remet à l'endroit.

Je passe à quelques développemens.

La scène se passe en partie dans le palais de Clichy, résidence du roi Dagobert, en partie sur la butte Montmartre, ou Mont-Martyr.

*Acte premier.* — Le chœur entre en chantant :

Le grand roi Dagobert  
A mis son pourpoint à l'envers.

Le compositeur pourra conserver le motif de l'air populaire, lequel prête beaucoup aux variations. La mesure doit exprimer l'inquiétude et la mélancolie.

Le coryphée apprend au spectateur la cause de cette révolution dans le costume du roi. Dagobert a quitté furtivement son palais, la veille au soir, et s'est dérobé aux regards de la reine, la fière et jalouse Ragnetrude, pour aller voir la timide et tendre Nantildeberge, à Montmartre. Le lendemain, au jour, s'étant habillé sans chandelle, il a eu le malheur de prendre l'envers pour l'endroit. Déjà la renommée a publié sa mésaventure jusque dans Paris, et les habitans de cette ville, naturellement frondeurs, tiennent ce sujet mille propos plus impertinens les uns que les autres.

Ici nous ne citerons pas les scènes de remplissage, les soupçons et la jalousie de Ragnetrude, la conspiration qu'elle organise en chantant, etc.

*Acte second.* — Entrée du roi Dagobert, avec son pourpoint à l'envers.

Chantant une cavatine sur son amour pour Nantildeberge.

Entrée de courtisans qui rencontrent le Roi, et remarquent, dans un à

(\*) On annonce aussi comme devant paraître incessamment un traité de *maxims honnêtes*. L'auteur se propose, de prouver dans cet ouvrage que, après la danse, la morale est ce qu'il y a de mieux au monde. Cette brochure, qui est, dit-on, dédiée aux dames de l'Opéra, obtiendra sans doute un grand succès.

*parle*, qu'il a mis son pourpoint à l'envers ; mais ils se gardent bien de l'en avertir, sachant combien il est dangereux de dire la vérité aux rois. Ils lui font, au contraire, des complimens sur l'élégance de sa parure.

Tout-à-coup St.-Eloi arrive : et, jetant un regard sévère sur le roi, il lui dit d'une voix terrible : « Votre majesté a mis son pourpoint à l'envers ! » Coup de tantam et tableau. Colère de Dagobert contre St.-Eloi ; il atteste les courtisans : ceux-ci font serment que le pourpoint de S. M. est à l'endroit, et que St.-Eloi est un factieux. Dagobert ordonne à ses gens d'armes de mettre ce traître en prison, et de le dépouiller de sa riche ceinture garnie de bourses pleines de louis d'or.

St.-Eloi chante un air sur l'aveuglement des rois. Les paroles de cet air seront prises dans une de ses seize homélies ; et le musicien y fera un accompagnement de plain-chant. On l'emmène.

Cependant le roi, en voulant mettre dans sa poche les bourses de St.-Eloi, s'aperçoit qu'en effet son pourpoint est à l'envers. Le chœur qui entre lui confirme la triste vérité en chantant : *Le grand roi Dagobert*, etc.

Le roi chante : « J'ouvre les yeux, la vérité m'éclaire. » Il n'ose se montrer dans cet état à la reine Ragnetrude, et reprend le chemin de Montmartre, suivi du chœur dont les chants le désespèrent.

*Acte troisième.* — Le roi reproche à Nantildeberge d'être cause de son malheur. Elle cherche en vain à le consoler ; mais ne pouvant y parvenir elle ordonne une fête pour le distraire de sa douleur. Elle chante un air dont le sens est que rien ne sied mieux à un prince qu'un pourpoint à l'envers.

Ici la place du ballet. Les courtisans, pour plaire à leur maître, retournent leur pourpoint, et dansent en pourpoint à l'envers.

Mais rien ne peut tirer Dagobert de sa mélancolie.

Le grand-maitre de la garde-robe conseille au roi de se faire un habit neuf. Le traître s'entend avec le tailleur, qui lui a promis une part dans le bénéfice de la coupe et de la façon.

Enfin le roi se repent d'avoir retiré sa confiance à St.-Eloi. Il le fait venir et lui dit : J'ai recours à vos lumières ; ouvrez-moi un avis salutaire.

St. Eloi, après un moment de réflexion, dit d'une voix solennelle : O roi Dagobert, écoutez ce que le ciel m'inspire. Vous avez mis votre pourpoint à l'envers : je vous l'ai dit, et vous avez repoussé la vérité ; enfin le malheur vous éclaire. Je ne vois qu'un moyen de réparer le désordre de votre pourpoint à l'envers : c'est !... (ô Roi, ouvrez bien vos oreilles), c'est de le remettre à l'endroit.

Le Roi admire la profonde sagesse de son ministre ; et le chœur chante sur l'air si connu du *guernadier* : Qu'un roi est heureux d'avoir un conseiller sincère, fidèle et sage !

L'opéra est terminé par un magnifique ballet où figurent tour-à-tour le bon Dagobert ses ministres et ses chiens fidèles. Les pas de deux, les pirouettes et les entre-chats, rien n'y manque.

F. Angler

#### ENIGME.

Un père a douze fils qui lui naissent sans femme ;  
Ces douze, aussi sans femme, engendrent des enfans ;  
Quand un meurt, l'autre naît, et tous vivent sans ame ;  
Noires les filles sont, et les mâles sont blancs.

Le mot de la dernière énigme est *Fauteuil*.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 9 au 10 décembre.

*Naissances* : 4 garçons, 3 filles.

*Décès* : 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 2 femmes ; *savoir* :

Marie Lebrun, âgée de 74 ans, sans prof., rue des Mineurs.  
Marie-Joseph Denis, âgée de 64 ans, herbière, rue Salamandre, épouse de Joseph Warnier.

Jean-Pierre Spina, âgé de 77 ans, armurier, faub. St-Léonard, veuf en 1<sup>res</sup> nocées de Marguerite Lepage, et en 2<sup>es</sup> de Marie-Elisabeth Rouma.

Georges Thiriart, âgé de 40 ans, portefaix, rue sur la Batte, époux de Marie Soléil.

La *taxe* du PAIN est la même que celle de la semaine dernière.

#### THEATRE DE LIÈGE.

Aujourd'hui dimanche, 12 décembre, pour la 3<sup>e</sup> représentation de l'abonnement, le *MARI A BONNES FORTUNES*, comédie en cinq actes et en vers, par M. Casimir-Bonjour ; et le *BAISER AU PORTEUR*, vaudeville nouveau en un acte. Entre les deux pièces on exécutera une ouverture à grand orchestre.

Lundi 13, au bénéfice de M. Mondonville, la *FAUSSE AGNÈS*, opéra nouveau en trois actes, musique de Rossini, Cimarosa, etc. ; et le *MATIN ET LE SOIR*, vaudeville nouveau en deux actes.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(314) Aujourd'hui dimanche, 12 décembre, dans l'après-midi, chez le Sr. DEMARTEAU, à la Vaudrée, commune d'Angleur, on jettera une *roue de dindons*.

(151) TART, rue de l'Épée, a reçu des huîtres angl. très-fraîches.

Chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des huîtres anglaises très-fraîches.

#### 320) SCIENCES ET ARTS.

J. JOSSELIN, expert-dentiste, breveté de plusieurs gouvernemens, a l'honneur de prévenir le public et ses abonnés qu'il est de retour de Paris ; qu'il en apporte un grand assortiment de dents terro-métalliques incorruptibles et incombustibles, de toutes nuances ; qu'il a une nouvelle manière de les monter, qui est si simple et si commode que les personnes qui s'en servent, peuvent les poser elles-mêmes, sans avoir continuellement besoin de dentiste. Ces dents ne donnent aucune mauvaise odeur, une fois placées, c'est pour la vie, J. JOSSELIN se chargeant de toutes les réparations de ses pièces, sans que cela coûte rien à celles qui s'en servent, répondant de la durée et de la solidité de ses ouvrages. Il fait toutes les opérations de son art en présence de MM. les médecins, chirurgiens, etc. ; continue de prendre des abonnés et traite de gré à gré avec les pensionnats des deux sexes.

M. JOSSELIN tient tout ce qui concerne l'entretien des dents et la propreté de la bouche ; tels que opiat à la reine, élixir anti-tartreux, poudre américaine, brosses et éponges préparées.

Il prévient en outre que les lettres non affranchies ne seront pas reçues ; il opère les pauvres gratis.

Sa demeure est toujours, hôtel de Mde. la comtesse de Noidans, Place-Verte, n<sup>o</sup> 780, à Liège.

du produit de la dîme, fr. 150,000,000, des biens ruraux et maisons 50,000,000, total fr. 200,000,000.

**Casuel du clergé.** Le comité de finances des cortès se livra en 1822 à l'examen et à l'appréciation de son importance. Voici l'aperçu de ses recherches. Il existe en Espagne 16,344 curés, dont le casuel a été évalué à 2 fr. 50 cent. chacun par jour, ce qui fait par année la somme de fr. 18,096,680; 5,771 vicaires, dont le casuel est évalué à 1 fr. par jour, et par année, 2,106,415; 16,489 clergé de paroisses, idem, idem, 6,091,485; 13,244 prêtres à rente patrimoniale, idem, 4,834,060; 61,077 moines, idem, id., 22,293,105; 32,500 religieuses (pour mémoire); 415,625 ecclésiastiques; 44,375 personnes sont attachées au service des prêtres, moines et religieuses. Total, fr. 53,421,745. Ainsi une population de 10 millions d'âmes dont le gouvernement n'avait, avec les Américains, que 150 millions de fr. de revenus, supportait et supporte seule maintenant une charge de 190,000 prêtres, moines, religieuses, etc., qui lui coûte annuellement la somme de fr. 53,421,745. En 1821, les cortès évaluèrent la dette de l'état à 14,020,572,491 réaux de veillon, soit en fr., 3,505,143,122. Arguells dans son mémoire aux cortès en 1821, présente l'état des différentes branches du revenu public. Le nouveau système administratif embrassait toute la péninsule, sans distraction des provinces qui avaient auparavant leurs fueros (privileges), et il n'élève ce revenu qu'à 462,001,536 réaux soit en fr., 115,500,384. En 1822 les cortès fixèrent le budget à fr. 166,203,341, et ils purent élever les recettes à fr. 140,700,000.

**Résumé de la situation financière actuelle.** — La dette nationale s'élève, ainsi que nous l'avons dit, à plus de trois milliards et demi de francs, mais elle serait bien plus considérable si on y ajoutait soit les restitutions des biens de moines vendus avec l'autorisation du pape en 1805, soit des indemnités, tant pour les biens vendus en vertu de cette disposition que de ceux qui l'ont été depuis et qui ont été restitués au clergé, qui a même exigé la remise des loyers. Il n'existe point de gages à affecter à des emprunts. Les dépenses du gouvernement ne peuvent pas être évaluées, non compris les intérêts des dettes de l'état, à moins de 150,000,000 fr. Les recettes ne peuvent pas produire au-delà de 50,000,000 fr. Déficit annuel 90,000,000 fr. Et si la France s'empare, ainsi que les journaux l'ont annoncé, des droits de douane de Cadix, Barcelonne, la Corogne et Bilbao, il restera à peine de quoi entretenir la famille royale et la camarilla.

#### SUEDE.

**Stockholm, le 30 novembre.** — Le prince royal vient, comme on sait, d'être rappelé de la vice-royauté de Norwège. Le roi n'avait rien de plus à cœur que d'assimiler, autant que possible, pour les formes les deux royaumes. A cette fin, le roi lui-même avait fait des tentatives lors de l'avant-dernière session, et il s'attendait que la présence de son fils aurait une influence bienfaisante sur la diète. Mais toutes ses espérances ont été déçues, depuis le 22 mai : la diète a refusé les propositions concernant la prérogative royale de dissoudre la diète et d'ordonner une nouvelle élection de députés; la suppression des articles sur le veto, sur la disposition que les résolutions de trois diètes consécutives n'ont plus besoin de l'assentiment du roi; enfin sur l'établissement d'une nouvelle noblesse héréditaire. Le roi n'a pas trouvé dans cette résolution les traces d'une méfiance évidente envers la pureté de ses intentions. Il rend, au contraire, justice au bon esprit dont l'assemblée a été animée. Il reconnaît que ce refus est dû, non à un esprit de contradiction, mais à la crainte de faire trop tôt des changements dans la constitution actuelle.

#### ANGLETERRE.

**Londres, le 7 décembre.** — Une gazette de l'Inde, du 12 avril publie une lettre où l'on trouve les détails suivans d'une nouvelle cérémonie dans laquelle une femme s'est brûlée sur le bûcher de son époux. Cette veuve était âgée de 30 ans et mère de trois fils et d'une fille : son fils aîné s'était rendu auprès du magistrat pour obtenir l'ordre sans lequel nulle femme ne peut se brûler sur le bûcher de son époux. Le lendemain, jour de la cérémonie, je trouvai la femme assise près du corps du défunt : on me dit qu'elle était venue en dansant, qu'elle était montée sur le corps de son époux en tenant les bras élevés au dessus de sa tête, qu'ensuite elle s'était assise près du corps, dont elle couvrait les pieds de ses propres vêtemens, de sorte qu'elle était nue depuis les pieds jusqu'à la ceinture. Une femme lui peignait les pieds et les ongles de rouge; elle tenait à la main quelques feuilles de mango avec lesquelles elle éloignait les mouches.

Cependant l'ordre n'arrivait pas. La victime fatiguée demanda à s'asseoir, et on lui permit de s'étendre à côté du défunt : étant mort l'avant veille, il s'exhalait de son cadavre une odeur très forte; ce qui n'empêchait pas cette malheureuse d'embrasser ce corps et de ramasser soigneusement toutes les parcelles de poussière qui s'en échappaient. Enfin le fils aîné rapporte l'ordre, mais sans la signature, il fallut donc qu'elle passât la nuit auprès du mort.

Le lendemain l'ordre signé arriva : Des Bramines entourent la victime et la conduisent au bain : un vieillard, son oncle, une femme âgée l'encourageaient : ses enfans employaient tous les moyens imaginables pour empêcher qu'on ne lui fit des représentations sur cette dernière scène de sa vie. Revenue du bain, elle fit trois fois le tour du bûcher, ses esprits l'abandonnaient, sa figure changeait de couleur, et si l'on n'eût employé la force, elle ne serait jamais montée sur le bûcher : les restes du défunt étaient en putréfaction; l'exhalaison était si forte que le peuple était forcé de s'éloigner et cependant la victime fut attachée entre les bras de ce cadavre : alors le fils aîné mit le feu au bûcher; en un instant la flamme se communiqua partout, on entendit alors les horribles cris de la victime, tandis que les Bramines les mains levées vers le ciel, engageaient la multitude à crier *hurribole*.

Quelque tems avant sa mort, dit l'auteur de la lettre je lui demandai si elle se faisait une idée exacte du rôle qu'elle jouait dans ce moment en abandonnant ainsi volontairement ses enfans, et en s'arrachant l'existence que Dieu lui avait donnée; si elle croyait qu'un sacrifice aussi inhumain dût plaire à Dieu, ou que sa mort expiât les péchés de son époux et de sa famille. Elle répondit avec calme qu'en mourant ainsi elle irait de suite dans le ciel avec son époux, que rien ne pourrait la détourner, et qu'elle ne priait même de faire tous mes efforts pour obtenir l'ordre de commencer la cérémonie. Une personne qui lui avait parlé la veille lui avait offert une pension mensuelle, si elle consentait à vivre; elle l'avait refusée, en disant que l'argent n'avait plus de prix à ses yeux; j'offris de doubler la somme, mais mes instances furent inutiles.

#### FRANCE.

**Paris, le 10 décembre.** — S. M. a reçu hier, en audience particulière M. le général comte Excelmans.

— On écrit de Bordeaux, le 7 décembre : « Ainsi qu'on l'avait prévu, la cour d'assises de Pau vient de statuer, dans son audience du 3, sur le sort des prévenus traduits devant elle, et qui intéressaient si vivement la population entière de cette ville : ils ont été acquittés à l'unanimité. La relation de ce procès célèbre sera publiée incessamment, et ne peut manquer de piquer la curiosité. »

— On assure que MM. les ministres ont achevé leur projet de loi sur l'indemnité des émigrés, et qu'il se compose de quatre-vingt-deux articles. C'est M. de Martignac qui est, dit-on, chargé du rapport. Il paraît se confirmer qu'on présentera aussi un projet de loi sur les registres de l'état civil. On dit qu'il a éprouvé des difficultés assez sérieuses; mais qu'elles ont été levées par l'influence de M. le président du conseil.

On dit aussi que la chambre du commerce s'occupe sérieusement de réclamer contre la lecture, exigée par M. Franchet, des dépêches que les négocians de Paris adressent à leurs correspondans étrangers, par voie extraordinaire; condition dont sont exceptés quelques banquiers privilégiés, et qui peut donner lieu aux plus graves abus.

— Ce matin, à sept heures : le feu s'est manifesté aux Tuileries, dans une des salles contigues aux appartemens de M. le premier gentilhomme de la chambre du roi. Les personnes de service s'empressèrent de le maîtriser; à 8 heures, il était éteint.

— Une lettre de Saint-Louis du Sénégal, portant la date du 25 octobre, fait connaître que des 35 déportés de la Martinique, 3 étaient déjà morts, indépendamment de ceux qui ont succombé dans la traversée. Ce sont MM. François Denis, Jacques Chantera et Vincent Habia. Plusieurs autres étaient malades et ceux que la maladie n'avait pas atteints étaient fort embarrassés pour trouver les moyens de pourvoir à leur subsistance. (*Journal du Commerce.*)

— M. Girodet, auteur d'*Atala*, du *Déluge* et de plusieurs autres chefs d'œuvre, avait subi lundi dernier une opération très douloureuse que M. Larrey a exécutée avec tout le sang-froid que l'amitié lui permettait de conserver. M. Girodet l'a supportée avec beaucoup de courage. Il s'agissait de l'extirpation d'une tumeur dans la vessie.

Nous apprenons à l'instant, que M. Girodet est mort hier soir à dix heures.

— M. Poyet, ancien architecte du roi, membre de l'académie des beaux-arts, vient de mourir à l'âge de 83 ans.

**Cours de la bourse du 9 décembre.** — 5 p. c. cons. 101 fr. 90 c. Emprunt royal d'Espagne, 58; act. de la banque, 1990 00. La fin du mois, à 5 h. 1/2 était à 102 fr. 10 c.

**Du 10. 5 p. c. cons. 102 fr. 10 c. Emprunt royal d'Espagne, 58 1/2. Act. de la banq., 1990 fr. 00 c. La fin du mois à 3 heures était à 102 fr. 25 c.**

#### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

**Hydra, le 24 septembre.** — *L'Ami de la Loi*, journal du gouvernement grec, contient un article sur le rapport que le colonel Stanhope avait publié à son retour de la Grèce; en voici un extrait.

« M. Stanhope croit avoir vu la nation grecque divisée en trois partis, et il prétend que le premier, celui des militaires, est avide de pouvoir et de butin, et que cette disposition le porte à des opinions républicaines; que le second parti, composé des notables ou chefs civils, est animé des mêmes sentimens et mu par les mêmes motifs; et que le troisième, le plus sensé et le plus considérable, composé de la grande masse des citoyens, se rallie volontiers aux militaires, à l'approche de l'enthousiasme, tandis qu'après le danger il se rallie au parti civil, pour repousser l'avidité de ceux-là. »

« Nous ne demanderons pas comment le parti militaire, si avide de pouvoir et de butin, selon M. Stanhope, peut avoir des sentimens républicains, lorsque les dispositions qu'il lui attribue tendent évidemment à l'aristocratie militaire; nous n'examinerons pas non plus s'il est possible que le peuple se réunisse au parti civil qu'il accuse d'une cupidité égale à celle des militaires, pour repousser l'avidité de ces derniers. Ces contradictions prouvent l'inexactitude des assertions de M. Stanhope, mais il importe de faire connaître la vérité. »

« Une période d'anarchie accompagne toujours des révolutions politiques. Cette période date du moment même où le système du gouvernement existant est renversé, et se prolonge jusqu'à l'époque où un nouvel ordre de société doit s'établir. Dans cette période, les hommes vertueux, qui n'intriguent jamais, ne dominent pas les choses; ce sont les hommes plus hardis, mais moins délicats, qui parviennent à entraîner le peuple qui les élève momentanément au-dessus des autres. Le colonel Stanhope a vu en Grèce les derniers momens de cette période de notre révolution; mais il ne devait pas arrêter ses regards sur ceux des chefs militaires et même civils qui, pour leurs propres intérêts, voulaient prolonger l'anarchie qui allait faire place à l'ordre. Déjà toutes les classes du peuple grec élevaient une voix unanime pour invoquer le règne des lois, aujourd'hui heureusement établi parmi nous; et plusieurs de ces braves généraux, qu'il a crus si avides de pouvoir, mais qu'on désintéressément parfait a au contraire toujours distingués, se sont mis à la tête du peuple qu'ils ont conduit contre cette poignée d'insensés qui ne rêvaient qu'à tourner la révolution à leur profit personnel. »

« M. Stanhope est encore moins fondé à reprocher à nos notables l'avidité ou l'avarice. Ces généreux citoyens ont fait des sacrifices énormes pour leur patrie : durant trois ans ils ont entrepris, par leurs dons patriotiques, les armées de terre et de mer, et ce qu'on appelle aujourd'hui la *flotte grecque* est la propriété particulière de quelques-uns de ces notables. La Grèce s'endormait d'avoir donné la première, dans l'histoire moderne, l'exemple d'une force navale formée par quelques particuliers, et qui a pu vaincre un ennemi qui, jusqu'en 1821, était compté parmi les puissances maritimes. Nos généraux notables ont fait plus : ils ont vaincu, sans doute, en entreprenant de renverser d'abord cette poignée de factieux, qui